



CARTE D'IDENTITE DU GROUPE

Groupe : **10 exploitations**

Structure : **Chambre d'Agriculture de la Haute-Saône**

Année de constitution : **2011**

Cultures principales : **Colza, blé, orge et maïs**

Spécificités du groupe : **MAEC réduction -25% phytos**

Lycée partenaire : **Lycée agricole de Vesoul**



Chambre d'Agriculture de Haute-Saône

LE REGARD DE L'INGENIEUR RESEAU

Jérôme TSCHENN

Jerome.tschenn@haute-saone.chambagri.fr



' Le groupe DEPHY 70 a été créé en 2011 et regroupe des exploitations céréalières et en polyculture élevage ayant toutes au moins 100 ha de céréales.

Les systèmes de cultures présents dans le groupe DEPHY sont très représentatifs de ceux rencontrés dans le département. Outre la réduction des IFT, qui passe pour ce groupe par la diversification des assolements avec l'introduction de nouvelle culture comme le soja, le chanvre et le tournesol et le raisonnement des interventions phytosanitaires, le projet collectif a pour objectif de restaurer la fertilité des sols. Pour cela, la gestion de l'interculture, le travail du sol et la succession culturale seront au centre des discussions, sachant qu'ils sont aussi d'excellents leviers pour baisser les IFT, autant faire d'une pierre deux coups.'

PROJET COLLECTIF DU GROUPE

Diminuer les phytosanitaires pour protéger l'environnement et améliorer la fertilité des sols

Principales thématiques du projet collectif :

1. Diversification des rotations
2. Facteurs influençant la vie et la fertilité des sols
3. Raisonnement des interventions
4. Gestion de l'interculture

Autres thématiques travaillées par le groupe et pistes innovantes explorées :

1. Désherbage mécanique
2. Biocontrôle

OBJECTIFS IFT

Objectif de baisse sur 5 ans :

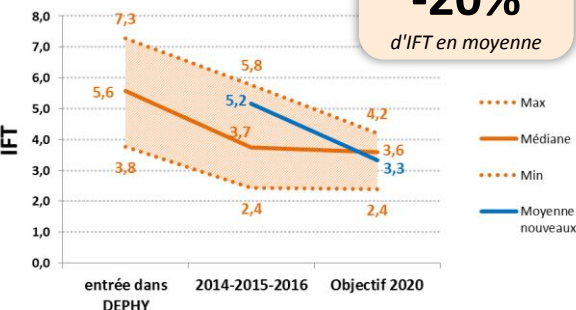
-20%

d'IFT en moyenne

POURQUOI ACCOMPAGNER UN GROUPE DEPHY ?

« En faisant le choix d'accompagner deux réseaux d'agriculteurs dans le cadre du dispositif DEPHY, la Chambre d'agriculture de Haute-Saône affirme son soutien à l'innovation dans les exploitations agricoles du département, à la démarche de groupe et à la mise au point de systèmes de culture économes en produits phytosanitaires et performants économiquement. »

Thierry Chalmin, Président de la Chambre d'agriculture de Haute-Saône



Méthode de calcul de l'IFT : Dose homologuée la plus faible